REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE ATHIES (62223)

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de produits combustibles par la société MONTEA S.C.A sur la commune de ATHIES.

Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9
Téléphone 03.21.21.20.00 – Adresse Internet : www.pas-de-calais.gouv.fr

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de produits combustibles sur la commune d'ATHIES par la société MONTEA SCA.

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 2019-1 en date du : 3/01/2019

de Monsieur le Maire de : ☐ (1)

de M. le Préfet du Pas-de-Calais : ☒ (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : BERNARD André

Profession : retraité du ministère de l'écologie

Durée de l'enquête : 15 jours

Date d'ouverture : du : 28 janvier 2019 au : 11 février 2019

Les ____ de ____ heures ____ à ____ heures ____

" ____ " ____ " ____ " ____ " ____

" ____ " ____ " ____ " ____ " ____

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant dix (10) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public*, ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : la mairie d'ATHIES, ainsi que par courriel électronique sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (voir adresse sur avis d'enquête).

[* sur pages numérotées 2 à 15.]

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la préfecture du Pas-de-Calais, aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.
ainsi que dans les mairies des cinq communes concernées et sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Le	28 janvier 2019	de	9	heures	—	à	12	heures —
"	1er février 2019	"	14	"	—	"	17	" —
"	11 février 2019	"	14	"	—	"	17	" —

ocher la case correspondante.

051. - BERGER-LEVRAULT, NANCY (B). - A143.1-10.

2

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 28 janvier 2019 de 9 heures à 12 heures

OBSERVATIONS DE ~~M.~~ Aucune observation.

Permanence du 1er février 2019 de 14 heures à 17 heures.
Aucune observation

Permanence du 11 février 2019 de 14 heures à 17 heures
Aucune observation Clôture de l'enquête

Reçu par le commissaire enquêteur le 28/01/2019

(1)

Arras Communauté Urbaine

Arras, le 16 janvier 2019

Monsieur André BERNARD
Commissaire Enquêteur
Mairie d'Athies
1, Place du Maréchal Foch
62223 Athies

Réf : 04/01/2019/PJ/AV

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite par la présente vous informer de l'avis très favorable de la Communauté Urbaine d'Arras concernant le projet de construction par le groupe Montéa d'un ensemble logistique destiné au groupe Unéal/Advitam sur le site Actiparc.

Advitam est un acteur emblématique de la filière agricole des Hauts de France, son développement constant nécessite de nouveaux outils, notamment logistiques. Cette entreprise, grâce aux emplois qu'elle créé et à la valeur ajoutée qu'elle génère, constitue un fleuron de notre économie.

Le projet proposé nous parait qualitatif et de nature à pérenniser encore un peu plus cette société dans l'Arrageois.

Sensible à l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal LACHAMBRE
Le Président

Communauté Urbaine d'Arras
La Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine - CS 10345 - 62026 Arras Cedex
Tél. 03 21 21 87 00 - Fax. 03 21 21 87 87 - Site Internet : www.cu-arras.fr

16

Le 11 février 2019 à 17 heures 00.

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, André BERNARD, commissaire enquêteur, déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant quinze (15) jours consécutifs,

du 28 janvier 2019 au 11 février 2019,

de 9 heures 00 à 12 heures les lundis, mardis, mercredis et jeudis

et de 13 heures 30 à 16 heures 30 les lundis, mardis et vendredis

13 heures 30 à 18 heures 30 les mercredis et jeudis

Aucune ~~Les~~ observation ~~ont~~ n'a été consignée au registre par personnes

(pages n^os^ à).

En outre, j'ai reçu une (1) lettre ou note écrite qui ~~sont~~ est annexée au présent registre :

1. – Lettre en date du 16 janvier 2019 (remise le 28/1) de M. Pascal LACHAMBRE Président de la Communauté Urbaine d'Arras

2. ~~– Lettre en date du de M.~~

3. – Lettre en date du de M.